

LA DEMARCHE D'ÉVALUATION D'UNE ACTION DE SANTE OU SOCIALE

Mardi 09 avril 2024 de 13h30 à 17h - AURILLAC

L'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes vous propose un atelier découverte pour vous familiariser avec la démarche d'évaluation d'une action ou d'un projet du secteur de la santé ou du social.

Cet atelier s'appuiera sur le guide pratique « L'évaluation en 7 étapes » réactualisé en 2020.



L'ÉVALUATION
EN 7 ÉTAPES

Guide pratique
pour l'évaluation des actions santé et social



OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Découvrir les ressources sur l'évaluation proposées par Emergence (guide pratique et site internet notamment).
- Se familiariser avec le vocabulaire et les étapes d'une démarche d'évaluation d'une action.
- Echanger sur ses pratiques et questionnements sur l'évaluation.



PUBLICS

Professionnels ou bénévoles souhaitant évaluer leur action du secteur santé ou social.



INTERVENANTES

Elvire Gaime, chargée de projets à l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes,

Elodie Roueyre, déléguée territoriale à l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes,



LIEU

Maison des associations
Esplanade Michel Crespin
Salle 1, Rez de chaussée
15000 AURILLAC

En voiture Parking relais et navette électrique au départ de la gare routière.

En bus arrêts Carmes, Viaduc ou Cité administrative : lignes 1, 2, 3, 5.

INSCRIPTION

en ligne avant le 25 mars 2024 sur le lien suivant :

[Je m'inscris](#)

Atelier gratuit sur financement de
l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Renseignements pédagogiques : Elodie Roueyre - IREPS ARA délégation Cantal

Elodie.roueyre@ireps-ara.org / Tél. 09 85 04 23 55

Nombre de participants limité à 15 personnes (2 personnes maximum par structure). Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sont à la charge du participant.